



Interdit bancaire et chèques rejetés

Par **marcel**, le **01/07/2010 à 20:47**

Bonjour,rrrnJe viens d'être interdit bancaire, alors que nous avons suffisamment d'épargne pour couvrir 3 chèques (200 €) ainsi que notre découvert autorisé et le dépassement de découvert, il s'agit d'un compte professionnel. nous ne pouvons utiliser aucun moyen de paiement , alors que nous avons deux banques. notre compte est régularisé depuis. l'interdit date du 10 juin env. rrrnIls n'ont même pas jugé utile de nous téléphoner, c'est moi qui les ai appelé et quand je leur ai dit qu'ils auraient pu m'appeler, que ça ne se passait pas comme cela du temps des précédents conseillers, ont m'a répondu qu'on était plus en ce temps là. j'ai eu affaire à un jeune c... qui voulait faire du zel. rrrnNotre compte professionnel est ouvert depuis 1994, toute notre famille est au CREDIT LYONNAIS, et voila comment on traite les clients fidèles. Des versements ont eu lieu à dates régulières depuis l'ouverture ! Ils m'ont déjà piqué 200 € de frais, ont rejeté tous les prélèvements tel port 18 e et internet 42. e des sommes folles. rrrnle comble est que c'était la dernière échéance de notre prêt de 50 000 € pour du matériel. nous avons déjà financé plusieurs prêts etc; J'ai déjà rencontré un directeur d'une autre agence, puisque je ne sais même pas qui est le directeur de la notre , pour lui faire part de ça, il a dit que c'était bête de faire ça surtout pour une dernière échéance de prêt. rrrnbref, j'aimerais savoir ce que je peux faire, et s'il y a un organisme à contacter, car je n'ai pas du tout apprécié, et cela risque d'avoir de lourdes conséquences pour les années à venir. si je souhaite refaire un prêt par exemple (surtout pas chez eux) etc... rrrnJe compte bien envoyer un courrier de mécontentement au siège , ma belle famille aussi va leur dire deux mots car nous ne sommes pas à la rue. rrrnsi vous avez un cas similaire, et une réponse, rrrnje vous en remercie par avance. rrrnN. FOREST